AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C2500
FR0000121485-FS1122

7 novembre 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

KERING

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 novembre 2016, la société The Capital Group Companies, Inc.[1] (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071-1406, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 3 novembre 2016, le seuil de 5% des droits de vote de la société KERING et détenir 8 943 087 actions KERING représentant autant de droits de vote, soit 7,08% du capital et 4,99% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions KERING sur le marché.

[1] Agissant en qualité d' « investment adviser » pour le compte de fonds. The Capital Group Companies, Inc. agrège les positions détenues par Capital Research and Management Company (CRMC) et Capital Group International Inc (CGI).
[2] Sur la base d'un capital composé de 126 279 322 actions représentant 179 054 966 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.